

Commune
de
Moulins-en-Bessin

Département du Calvados
N° 2024-45

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Réglementant la circulation
Rue de Vaux en agglomération de Martragny à Moulins en Bessin

Le Maire de Moulins-en-Bessin,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L 2212-2, L 2213-4,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de Monsieur Arnaud GUERIN de TELEC SERVICES SARL du 4 Juin 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité publique lors de travaux de réparation sur le réseau Télécom Rue de Vaux à Martragny - Moulins en Bessin, par la société TELEC SERVICES SARL.

ARRETE

Article 1^{er}: Du Lundi 17 Juin 2024 jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement interdit, Rue de Vaux à Martragny - Moulins en Bessin.

Article 2: La signalisation appropriée conforme au Code de la Route sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la société TELEC SERVICES SARL.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Courseulles-sur-Mer
- Monsieur Arnaud GUERIN de TELEC SERVICES SARL

Fait à Moulins-en-Bessin, le 04/06/2024

Madame le Maire
Véronique GAUMERD

